



Commune de
St-Sulpice

Usages établis

Par les autorités communales et paroissiales
pour l'utilisation de l'église romane de Saint-Sulpice
en vue d'un concert

- Le lieu :** L'église de Saint-Sulpice, édifice du 11^e siècle, est un lieu qui accueille de nombreux concerts tout au long de l'année.
Cette église est un lieu où une communauté se réunit dimanche après dimanche pour vivre le culte.
Nous vous remercions de respecter l'esprit de ce lieu. Il s'agit d'une église et non d'une salle de spectacle.
- Réservations :** Les réservations en vue d'un concert se font auprès de la sacristaine, Mme A.-L. Perret (079 687 16 06).
Une fois la date convenue, une demande écrite doit être adressée au Secrétariat municipal de Saint-Sulpice qui, en fonction du préavis du Conseil paroissial, accordera ou non l'autorisation pour le concert.
- Location :** Le montant perçu pour la location est de CHF 250.-, que le concert soit prévu avec entrée libre et collecte à la sortie ou avec entrée payante.
Le montant de la location est à verser au Service communal des finances.
- Répétition :** Une seule répétition ou raccord de maximum 1h30 est autorisée, à choix entre une répétition un jour de la semaine précédant le concert ou un raccord avant le concert. Le moment de la répétition est à convenir avec la responsable de l'église.
- Orgue :** Si vous souhaitez utiliser l'orgue, votre organiste est prié de contacter l'organiste titulaire :
Mme E. Kikoutchi (076 368 34 51 ou ✉ ezko.orgue@hotmail.com).
- Mobilier :** En principe, le mobilier de l'église (chaises et table de communion) ne doit pas être déplacé. Toutefois la responsable peut autoriser un aménagement pour autant que l'église soit remise en l'état dès la fin du concert.
- Parking :** Les voitures peuvent accéder à la place pavée devant l'église le temps de décharger le matériel, mais elles ne doivent pas y être stationnées.
Durant le concert, les voitures peuvent être stationnées sur la place pavée près du débarcadère.
- Animaux :** Les animaux n'ont pas leur place à l'intérieur de l'église, que ce soit durant les répétitions ou le concert. Merci d'y veiller.

Pour toute question concernant l'organisation du concert ou le présent règlement, vous pouvez contacter Mme Perret, sacristaine, au 079 687 16 06.

Nous vous souhaitons un vif succès pour votre concert !